

# La Nouvelle-Zélande abandonne la riposte graduée

La **riposte graduée** est actuellement en discussion chez les députés. Par le biais du projet de **loi Création et Internet**, la coupure de l'accès à Internet pour tout internaute surpris à **télécharger du contenu** (musique, films, jeux, logiciels...), obtenu illégalement, pourrait [arriver sur nos côtes](#).

Soutenu par la **majorité UMP**, le gouvernement et appuyé par Nicolas Sarkozy, le texte de loi a toutes les chances de se voir appliqué prochainement dans l'Hexagone. De leur côté, les autorités néo-zélandaises étaient encore sur la tangente pour savoir si elles continuaient d'opérer ce système.

Après l'avoir appliquée puis suspendue le pays des Kiwis vient d'annoncer qu'il renonçait à la riposte graduée (section 92a de la loi sur le copyright) et qu'il travaillait à un texte de remplacement moins répressif.

Le **dispositif était sensiblement le même que celui proposé par Christine Albanel**, la ministre de la Culture à savoir l'obligation pour les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) de résilier les connexions des abonnés ayant téléchargé de manière répétée.

**Pourtant Albanel avait cité en exemple le modèle néo-zélandais**, tout comme celui des Etats-Unis, le considérant comme moteur de la baisse des [téléchargements illégaux](#).

Or, les protestations généralisées de nombre d'acteurs dans le pays ont contraint les politiques à changer leur fusil d'épaule. Pour information, **Google avait fortement critiqué le texte le qualifiant de disproportionné par rapport aux préjudices subis**.

Le premier ministre néo-zélandais, John Key a donc annoncé dans une déclaration au journal *The National Business Review*, que le texte de loi sera retoqué.

C'est une victoire pour les **opposants dont l' Isoc** qui, la semaine dernière, s'était fendu d'un communiqué contestant l'intérêt de la loi Hadopi (Création et Internet) et qui cette fois communique communément avec **InternetNZ**, sa jumelle néo-zélandaise.

En substance, les 'anti-riposte' critiquent une balance des pouvoirs trop inadéquate : « *Couper un accès à l'Internet a toujours été une réponse disproportionnée pour une a **tainte au copyright et forcer les FAI et d'autres organisations à être les juges et les exécutants** du copyright n'a jamais été une situation acceptable* ». No comment.

La bataille n'est pas non plus terminée à l'autre bout de la terre puisque le gouvernement de John Key a annoncé **réfléchir à un texte de remplacement**. Rien ne dit pour autant que le gouvernement français s'inspirera, de la position de ses homologues.